

23040 - Conférence des financeurs

**Proposition d'attribution de subventions
et d'approbation du modèle de convention
financière à conclure dans le cadre
de la Conférence des Financeurs**

Rapport n° CP/2019/214

Service gestionnaire :

F - Mission autonomie

Résumé :

Placée sous la présidence du Département, la Conférence des Financeurs réunit l'ensemble des acteurs institutionnels qui œuvrent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune de prévention.

Le présent rapport propose l'engagement par le Département – gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs – des crédits destinés à soutenir les projets et actions de prévention inscrits au plan d'action 2019 tels qu'adoptés le 28 mars 2019 par l'ensemble des membres de la Conférence des Financeurs.

I – La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

Depuis son installation dans le Département du Bas-Rhin en octobre 2016, la Conférence des Financeurs du Bas-Rhin s'est structurée et a permis le développement d'une offre de prévention en faveur de l'autonomie des seniors bas-rhinois.

Pour poursuivre dans cette dynamique territoriale, la Conférence des Financeurs a lancé en novembre 2018 un appel à projets pour l'année 2019. Cet appel à projet a porté sur les actions de prévention réalisées par les Services polyvalents d'aides et de soins à domicile (SPASAD), les actions collectives de prévention et l'expérimentation de modes innovants visant à améliorer l'accès des personnes âgées à des équipements ou aides techniques.

La Conférence des Financeurs affiche la volonté de favoriser les initiatives locales et l'ancrage territorial des actions et projets soutenus.

Le présent rapport propose l'engagement par le Département – gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs – des crédits destinés à soutenir les projets et actions de prévention inscrits au plan d'action 2019.

II – Présentation du plan d'action 2019

Dans le cadre du plan d'action 2019, 111 projets ont été réceptionnés suite à l'appel à projets visant à développer les projets et actions de prévention pour l'année 2019.

Sur ces 111 projets, 78 projets ont été retenus par les membres de la Conférence des Financeurs réunis en Assemblée Plénière le 28 mars 2019, dans le cadre du plan d'action 2019. Ces projets se déclinent selon les axes suivants :

- Promouvoir les comportements favorables à la santé et au bien-être (24 projets) ;
- Soutenir les programmes d'actions favorisant le bien-vieillir (19 projets) ;
- Favoriser l'accès des seniors au numérique et lutter contre la fracture numérique (8 projets) ;
- Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social et l'intergénération (9 projets) ;
- Sensibiliser et accompagner à l'amélioration de l'habitat (3 projets) ;
- Soutenir les actions de prévention des Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) (4 projets) ;
- Développer les actions de prévention en EHPAD (11 projets).

En complément de ces 78 projets s'ajoute le versement d'un forfait autonomie aux 11 résidences autonomie du département pour un montant total de 311 767€. Ce forfait autonomie, à destination des résidents en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), a pour objectif de favoriser les actions de prévention dans les résidences autonomie.

Une enveloppe de 200 000€ a également été définie par les membres de la Conférence des Financeurs pour financer des aides techniques, en complément des aides de l'APA ou des caisses de retraite.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie a donné, le 28 mars 2019, un avis favorable au plan d'action 2019 de la Conférence des Financeurs.

Afin d'assurer un maillage territorial et une offre de prévention structurée, les porteurs des projets soutenus par la Conférence des Financeurs vont être conviés à des réunions de coordination, en lien avec les représentants des territoires dans le Département.

Il est proposé que chaque porteur de projet et chaque résidence autonomie soit lié par une convention qui prévoit une évaluation du projet de prévention réalisé et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires au profit des personnes âgées.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le financement des projets du plan d'action 2019 pour les axes 1, 2, 4 et 6, selon la répartition présentée en annexes du présent rapport et d'attribuer des subventions pour un montant total de 1 401 827 euros.

Ces projets sont intégralement financés par les concours versés annuellement par la CNSA au Département qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

La Commission de l'Autonomie et du Silver Développement a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions le 20 mai 2019.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
42037	65-6574-532	2 201 625,00 €	2 201 625,00 €	1 090 060,00 €
41962	016-651142-531	314 640,00 €	311 767,00 €	311 767,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide, suite à l'accord sur le plan d'action 2019 par la Conférence des Financeurs réunie le 28 mars 2019 :

- d'approuver le plan d'actions 2019 validé par la Conférence des Financeurs le 28 mars 2019 et joint en annexe 1 ;
- d'approuver les plans de financement des projets contenus dans ce plan d'actions ;
- d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 1 401 827 euros ;
- d'approuver les termes du projet de modèle de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projets (annexe 2) ;
- d'approuver les termes du projet de modèle de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les résidences autonomie (annexe 3) ;
- d'autoriser son président à signer chacune des conventions à intervenir.

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY